



## Ai-je le droit d'avoir des relations sexuelles en étant séparé?

Par **Lina**, le **27/10/2009** à **08:23**

Bonjour,

Je suis séparé depuis 2ans 1/2 notre divorce n'est toujours pas prononcé, c'est moi qui ai demandé le divorce car mon mari n'est pas sérieux il aime le service des prostitués surtout en Thaïlande il n'a fait que ça depuis notre séparation et il ose dire que je vit avec quelqu'un alors que je vis seule avec mon fils depuis son départ .

Ma question est:

L'adultère est il considéré dans mon cas si j'ai uniquement des relations sexuelles avec un homme malgré ma séparation?

Merci de me répondre  
Lina

Par **luluh36**, le **27/10/2009** à **11:16**

Du moment que vous êtes séparés, vous pouvez faire ce que vous voulez. L'adultère ne peut être retenu, que si vous vivez vous et votre mari au domicile conjugal.

Je suis moi même en procédure de divorce, séparée depuis novembre 2008 et actuellement

je vis avec mon ami et mes enfants. Mon mari, lui aussi a refait sa vie de son côté.

Cordialement

LuLu

Par **Lina**, le **27/10/2009** à **16:06**

Bonjour Lulu

Merci de m'avoir répondu...Je croyais qu'il était interdit de se remettre avec une personne tant que le divorce n'était pas fini. Dans mon cas je ne sais plus quoi faire car mon avocat me dit que j'ai pas le droit et que je vais tout perdre si je me fais attraper. Je n'y comprend plus rien car ça fait quand même un bon moment que je suis seule.

Cordialement

Lina

Par **luluh36**, le **28/10/2009** à **11:49**

Ben dans ce cas changez d'avocat ! Mais ne vous inquiétez pas, votre mari ne peut rien contre vous si vous avez des relations sexuelles avec un autre homme. Vous croyez qu'il se gêne lui ? Surement pas !

La loi est pareil pour tout le monde, du moment que vous ne vivez plus avec votre mari, vous faites ce que vous voulez !

bon courage et surtout bonne chance pour la suite de votre divorce, je sais combien c'est un moment difficile à passer.

Par **fleur bbleue**, le **08/03/2019** à **18:05**

bonjours est il possible d avoir des relations sexuelle avec sont mari sachant qu il a fait une demande qui na pas était officialiser es que je me mes dans mes tord sachant qu il me verse une pension alimentaire es que je perdrais cette pension

Par **fleur bbleue**, le **08/03/2019** à **18:08**

bonjours est il possible d avoir des relations sexuelle avec sont mari sachant qu il a fait une demande qui na pas était officialiser es que je me mes dans mes tord sachant qu il me verse une pension alimentaire es que je perdrais cette pension

Par **morobar**, le **09/03/2019** à **08:16**

Bonjour,

Comment faites-vous pour bénéficier d'une pension alimentaire (donc des enfants) avec votre mari ?

Une demande de je ne sais quoi qui n'est pas officielle, n'existe pas.